

Quand les forces s'unissent pour une bonne action:

Le résultat est un succès!

LISE LEBLANC

X-QUIVE, ce nouvel organisme qui souhaite aider les jeunes et moins jeunes à se découvrir une passion et éviter les murs... a tenu la soirée de financement le samedi, 3 mars 2007 sa soirée de financement au Méridien 74, rue Brière à Saint-Jérôme.

C'était magnifique! Nous avons reçu la visite de nos politiciens comme Madame Lucie Papineau, Madame Monique Guay, Monsieur Rolland Charbonneau, Monsieur Maurice Dumas et Monsieur Marcel Desjardins. Des gens de plusieurs regroupements comme les clubs Optimiste et le club Richelieu sont venus nous encourager.

La participation des familles, parents et enfants, venant de Saint-Jérôme et de la grande région a contribué à ce succès. Plus de 250 personnes se sont présentées à cette soirée!

Nos porte-parole Anouk Leblanc-Boucher et Guillaume Lemay-Thivierge ont témoigné de l'impor-



Photo: Lucien Lisabète

tance d'avoir une passion. Vincent Lemay-Thivierge avec son groupe « Les Belvédères » ont su animer notre soirée. Fredo, le magicien, a fait rire les enfants et les adultes ont apprécié ses multiples tours dans son sac.

Plusieurs bénévoles ont travaillé pour faire de cette soirée un succès. Des jeunes du groupe « Ici par les Arts » et du groupe GYM X, ont soutenu notre action par leur implication.

L'équipe de X-QUIVE tient à remercier tout ce monde et souhaite que son action bénévole porte des fruits.

Vous pouvez rejoindre l'équipe X-QUIVE au 450-224-710.

Radio CIME-FM a 30 ans

BERNARD GUÉRIN

La Radio des Laurentides depuis 30 ans

CIME, la radio des Laurentides a vu le jour le 25 mars 1977, à Sainte-Adèle. D'abord radio à vocation écologique, elle est devenue depuis, une station qui contribue à la fois à l'essor de la vie culturelle, économique et sociale des Laurentides. Véhicule de promotion important pour des centaines d'organismes qui bénéficient toujours de son soutien aujourd'hui, CIME offre aussi une tribune de choix aux artistes de sa région. Jean-Pierre Coallier, Danielle Ouimet, Guy Godin, Denis Bergeron, Pierre Politik, François Paré, Pierre Therrien, Jocelyne Cazin, Jean-Marc Chaput et plusieurs autres personnalités québécoises se sont ainsi succédés au micro de CIME pour en faire la station d'envergure qu'elle est devenue aujourd'hui. Maintenant établie à Saint-Jérôme, CIME a également contribué à faire connaître et à soutenir de nombreux artistes du Québec au cours de toutes ces années en leur offrant toujours une tribune de choix pour la promotion et la diffusion de leur matériel. L'année de

célébrations qui s'amorce sera donc l'occasion rêvée de souligner l'engagement des artisans d'hier et d'aujourd'hui qui ont, une région, sa réalité, ses intérêts et ses gens, à cœur depuis 30 ans.

Un cadeau mémorable

Afin de souligner son anniversaire, CIME, la radio des Laurentides offrira à quelques-uns de ses auditeurs et à ses nombreux partenaires l'occasion de se réunir pour souffler ses 30 bougies, le 28 mars prochain à l'Hôtel Mont-Gabriel de Sainte-Adèle. En plus de l'équipe actuelle de la programmation musicale de CIME, plusieurs des artisans et personnalités qui se sont succédés au micro de CIME au cours des trente dernières années seront de la fête. Un hommage sera aussi rendu à Marjo, une artiste qui fait partie intégrante de la programmation musicale de CIME, d'hier à aujourd'hui. Les invités auront le plaisir de voir Marjo se produire lors de cette soirée qui proposera aussi les prestations des chanteuses Annie Villeneuve et France D'Amour ainsi qu'un numéro humoristique de Michel Lafrance et de nombreuses surprises. La soirée sera animée par

Luc Lefebvre et Suzie Prénovost deux animateurs qui comptent respectivement plus de 17 et 11 ans au micro de CIME. Un concours permettra à 30 auditeurs de la Radio des Laurentides de gagner un laissez-passer double pour être aux premières loges lors de cette soirée, où il pourront remporter plusieurs prix dont un voyage à Cuba.

Un voyage dans le temps

Les anniversaires sont des moments

privilegiés pour se remémorer les plus beaux souvenirs. C'est dans cet esprit que plusieurs faits marquants des 30 dernières années seront proposés aux auditeurs de CIME dans les mois à venir par le biais de capsules historiques diffusées sur les ondes du 103,9 et 101,3 et d'un cahier souvenirs qui proposera un survol de 30 ans de radio dans les Laurentides.

ART - ZONE 450
COIFFURE 224-5738

2955, Boul. Labelle Prévost

- COIFFURE
- EXTENSIONS
cheveux 100% naturel
- MAQUILLAGE
- POSE D'ONGLES
résine et poudre ou gel UV
- FANTAISIE À LA MAIN

SPECIAL 10% de Rabais sur la POSE D'ONGLES

*Nouvelles clientes seulement sur présentation de ce coupon

Venez redécouvrir

BOUTIQUE

COUP D'ŒIL

POUR DES TROUVAILLES DÉCO IRRÉSISTIBLES!

À la Pépinière
G. Lorrain & Fils
BOTANIX
de Prévost

2820 boul. Labelle, Route 117
(face au marché aux puces)

450 224-2000



**M. ÉRIC
TAILLON**

450-431-5061

Effet obligatoire du patrimoine familial ?

Il y a deux atténuations à l'effet obligatoire du patrimoine familial qui sont : la convention d'exclusion et la renonciation au partage.

La première possibilité était de conclure une convention d'exclusion. La convention d'exclusion est une forme de contrat par lequel les époux pouvaient se soustraire totalement de l'application des mesures portant sur le patrimoine familial. Depuis le 1er janvier 1991, une telle convention n'est plus possible. La convention pouvait être sous la forme d'un acte notarié ou une déclaration judiciaire conjointe dans le cadre d'une procédure de divorce, de séparation de corps ou de nullité de mariage. Dans le cas où l'acte notarié était la forme retenue, la déclaration devait être enregistrée au registre central des régimes matrimoniaux maintenant connu sous le registre des droits personnels et réels mobiliers.

La deuxième atténuation est la conclusion entre les époux d'une convention de renonciation au partage du patrimoine familial. Cette exception est prévue à l'article 423 alinéa 2 du Code civil du Québec et ne peut être faite à l'avance. Elle peut être faite de deux manières. La première est par acte notarié, fait après le décès du conjoint, le jugement de divorce, de séparation de corps ou de nullité du mariage. L'acte notarié, dans ce cas, doit également être inscrit au registre des droits personnels et réels mobiliers, mais dans un délai d'un an. La deuxième façon de renoncer au partage de la valeur du patrimoine familial est par déclaration judiciaire tout comme dans le cas d'une convention d'exclusion.

Il est important de noter qu'une convention d'exclusion ou une convention de renonciation peut être attaquée pour les causes usuelles de nullité des contrats, par exemple pour un vice de consentement. Le délai pour demander l'annulation d'une clause de non-assujettissement est de trois ans. Il est à noter que ce délai ne court pas entre les époux durant la vie commune.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.